



CPR AM lance *CPR Invest – Blue Economy*, un fonds de gestion thématique sur l'économie des océans

Paris, le 14 juin 2022 – CPR AM lance ***CPR Invest – Blue Economy***¹, un fonds thématique d'actions internationales, en gestion active², qui investit dans l'écosystème économique marin. Ce fonds vise à bénéficier des perspectives de croissance qu'offre l'économie liée aux océans, en sélectionnant des entreprises qui s'inscrivent dans une approche de préservation ou d'exploitation durable des ressources marines.

Le fonds est géré par Alexandre Cornu, gérant de portefeuilles Actions Thématiques, et Alexandre Blein, responsable des solutions environnementales au sein de l'équipe Actions Thématiques de CPR AM.

L'économie des océans : un vivier d'opportunités à investir et de ressources à préserver

Les activités liées aux océans présentent d'importantes perspectives de croissance, d'où la pertinence de cette thématique d'investissement. Cet écosystème économique et les opportunités qu'il offre sont susceptibles de représenter 5% du PIB mondial en 2030³, mais les ressources vitales qu'il procure sont menacées par le réchauffement climatique et la perte de biodiversité marine.

Parce qu'il est toujours plus chaud, acide et salé, l'océan perd de sa capacité à absorber du CO₂. Cet allié décisif face au réchauffement climatique, confronté à la pollution des eaux, aux quantités alarmantes de plastique qui s'y déversent et à la fonte des glaciers, a été identifié par les Nations Unies comme un enjeu environnemental prioritaire.

Le développement d'une « économie bleue » qui n'épuise pas ses ressources requiert la mise en place de pratiques d'exploitation durables et de solutions environnementales innovantes, soutenues par une approche d'investissement responsable renforcée.

Sélectivité dans la définition de l'univers d'investissement

La concentration de l'univers, gage de sa pureté thématique et de sa durabilité, est la première étape de la démarche d'investissement responsable que poursuit l'équipe de gestion. Les valeurs qui le

¹ Première valeur liquidative le 30 juin 2022

² Géré sans référence à un indice

³ OCDE, L'économie de la mer en 2030

composent (environ 200 à la date du lancement, l'univers pouvant évoluer au cours du temps) sont réparties en deux segments :

- **Les entreprises liées à l'économie des océans** : aquaculture, pêche, transports maritimes, infrastructures, énergies renouvelables, tourisme, santé...
- **Les entreprises qui contribuent à la préservation des océans** : gestion des déchets et de la qualité de l'eau, séquestration carbone...

Ne sont admises dans l'univers que les entreprises qui réalisent une part significativement élevée de leur chiffre d'affaires dans l'économie marine, ou qui démontrent une intention d'agir positivement sur l'écosystème marin.

Des filtres d'exclusion achèvent la délimitation du périmètre investissable sur la base de notations ESG (internes au groupe Amundi) et du suivi de controverses (fourni par des prestataires externes). Un filtre spécifique s'opère sur une sélection de critères ESG pertinents pour la thématique, tels que la biodiversité ou la gestion de l'eau.

Recherche d'un impact positif sur le climat dans la construction et le suivi du portefeuille

Le processus d'investissement intègre d'abord le suivi et la réduction dans le temps des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille. Des travaux sont en cours pour ajouter un indicateur d'impact lié à la préservation de la biodiversité. Par ailleurs, l'équipe de gestion s'assure de l'amélioration continue de la note ESG moyenne du fonds par rapport à son indice de comparaison.

Enfin, le fonds bénéficie du soutien de la Fondation Maud Fontenoy, qui mène des actions d'éducation à l'environnement auprès des jeunes générations et du grand public.

CPR AM mettra à disposition à fréquences mensuelle et annuelle les rapports d'impact du fonds sur le climat et la biodiversité.

Dans la continuité du fonds CPR Invest – Hydrogen lancé fin 2021, CPR Invest – Blue Economy ajoute un fonds de solution climatique à la gamme thématique de CPR AM. Cette dernière rassemble 13 thèmes d'investissement représentant plus de 21 milliards € d'encours⁴.

Vafa Ahmadi, Directeur de la gestion Actions Thématiques et membre du comité de direction de CPR AM, commente : « *De la protection des océans dépendent la disponibilité et le renouvellement de ressources cruciales pour la satisfaction des besoins humains les plus basiques, ainsi que le développement sur le long terme d'un vaste écosystème économique. Il est donc urgent d'investir dans les entreprises qui adoptent des pratiques propres à la préservation de la biodiversité marine et à la lutte contre le réchauffement climatique. Chez CPR AM, nous pensons que cette thématique ne peut être investie qu'avec une démarche responsable particulièrement exigeante, que nous avons matérialisée dans ce nouveau fonds.* »

⁴ Au 31 décembre 2021

GENERAL				
Société de gestion : CPR Asset Management				
Forme juridique : Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois CPR Invest			Devise de référence : USD	
Date de création : 30/06/2022	Durée de placement recommandée : minimum 5 ans		Eligibilité PEA : non	
Indice de référence : aucun (gestion active sans référence à un indice).				
Indice utilisé a posteriori à titre de comparaison et également, le cas échéant, pour calculer la commission de performance : MSCI All Countries World Index (MSCI ACWI) Dividendes Nets Réinvestis dans la devise de l'action.				
Univers d'investissement : actions internationales, sociétés liées à l'écosystème des océans				
Pays d'enregistrements : France, Belgique, Italie				
En cours d'enregistrement : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Pays-Bas, République Tchèque, Suède, Suisse				
CLASSE D'ACTION	A EUR-Acc	I EUR-Acc	I USD-Acc	R EUR-Acc
Code ISIN	LU2462251500	LU2462250528	LU2462250791	LU2462251179
Type d'investisseurs	Tout investisseur	Investisseur institutionnel	Investisseur institutionnel	Distributeurs sans rétrocessions
Date de création de la part	30/06/2022			
Affectation des résultats	Capitalisation			
Devise de la part	EUR	EUR	USD	EUR
Couverture de la devise	Non	Non	Non	Non
ORDRES	A EUR-Acc	I EUR-Acc	I USD-Acc	R EUR-Acc
Minimum de souscription initiale	Une fraction d'action	100 000 €	100 000 €	Une fraction d'action
Heure limite d'ordre	Avant 14h sur la base de la VL en J			
Date règlement aux S/R	J+2			
Dépositaire	CACEIS Bank Luxembourg Branch			
FRAIS*	A EUR-Acc / A EUR-Dist	I EUR-Acc	I USD-Acc	R EUR-Acc
Commission max. de souscription	5,00 %			
Commission max. de rachat	Néant			
Frais max. de gestion	1,50%	0,75%	0,75%	0,85%
Frais max. d'administration	0,30%	0,20%	0,20%	0,30%
Frais max. de conversion	5,00 %			
Commission de surperformance TTC**	15 % de la différence entre la valeur liquidative de la classe d'actions et l'indice MSCI ACWI Net Return (Actif de Référence). La commission de performance est versée même si la performance de l'action sur la période d'observation est négative, en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.			
RISQUES*		ECHELLE DE RISQUES (SRRI)***		
- Risque de perte de capital - Risque lié aux actions et risque de marché (y compris pour les petites capitalisations et les marchés émergents) - Risque de change (y compris pour les pays émergents) - Risque de contrepartie - Risque de performance par rapport à un indice de marché boursier		Risque plus faible, Rendement potentiellement plus faible Risque plus élevé, Rendement potentiellement plus élevé 1 2 3 4 5 6 7		

Informations synthétiques devant être complétées par la consultation des documents légaux de l'OPC. Toute souscription dans un OPC se fait sur la base de son document d'informations. - Il peut exister des cas où les parts de l'OPC ne seraient pas disponibles dans les pays d'enregistrement cités ci-dessus ou autres, les investisseurs sont alors invités à se rapprocher des équipes de CPR AM pour plus d'information. - * Il est recommandé de se référer au DICI ou au prospectus pour une meilleure compréhension de l'ensemble des frais appliqués et des risques. - ** La comparaison des actifs nets de la part avec l'Actif de Référence (tel que défini dans le prospectus) est effectuée sur une période d'observation maximale de cinq ans. La commission de performance représente 15 % de la différence entre l'actif net de la part (avant déduction de la commission de performance) et l'Actif de Référence si la différence est positive et si la performance relative de la part par rapport à l'Actif de Référence est positive ou nulle depuis le début de la période d'observation de la performance. Les sous-performances enregistrées au cours des cinq dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle accumulation de commissions de performance. Les commissions de performance accumulées sont versées à la société de gestion à une date anniversaire qui correspond au jour de calcul de la dernière valeur liquidative de juillet. - *** Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps. - Dernière mise à jour : 14/06/2022.

Information :

Ce document est une communication promotionnelle. Veuillez vous référer au prospectus / document d'information et au DICI avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Ce document est destiné uniquement à l'attention des journalistes et des professionnels du secteur de la presse et des médias. Les informations contenues dans ce document sont fournies uniquement pour permettre aux journalistes et aux professionnels de la presse et des médias d'avoir une vue d'ensemble du sujet et quelle que soit l'utilisation qu'ils en font, qui est exclusivement à des fins éditoriales indépendantes, CPR AM décline toute responsabilité. Les informations contenues dans ce document sont au 14 juin 2022, sauf indication contraire. Ce document est basé sur des sources que CPR AM considère comme fiables au moment de sa publication. Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Les informations concernant la politique d'investissement responsable de CPR AM sont disponibles ici : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

A propos de CPR Asset Management :

CPR AM est une société spécialisée en gestion, agréée AMF, filiale autonome à 100% d'Amundi Group. CPR AM se consacre exclusivement au métier de la gestion pour compte de tiers (institutionnels, entreprises, assurances, banques privées, gérants de fonds et professionnels du patrimoine). CPR AM couvre les principales classes d'actifs (actions, convertibles, diversifiés, taux et crédit).

CPR Asset Management, Société anonyme au capital de 53 445 705 € - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 01-056 – 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France – 399 392 141 RCS Paris.

Contact :

Pauline Marteau
+33 1 53 15 70 01
pauline.marteau@cpr-am.com



<http://www.cpr-am.com>



[@CPR_AM](https://twitter.com/CPR_AM)



[cpr-asset-management](https://www.linkedin.com/company/cpr-asset-management)